

Ce pomiculteur se bat contre les pes

En Ille-et-Vilaine, Christophe Bitauld a perdu l'essentiel de sa récolte de pommes bio à cidre en 2023, à cause d'herbicides alentour, dit-il. Il demande au préfet d'interdire l'épandage dans trois communes.

Christophe Bitauld inspecte ses pommiers. La récolte de 2024 est prometteuse pour ce pomiculteur qui cultive en bio à Saulnières, dans le sud de l'Ille-et-Vilaine. Celle de l'année passée l'était tout autant. « La floraison était superbe. J'étais sur un estimatif de récolte de 500 à 600 tonnes. Mais au bout de huit jours, toutes les fleurs sont tombées par terre. » Ses 30 000 arbres fruitiers ne lui donneront que 40 tonnes. Une catastrophe économique.

« Je me suis posé plein de questions, mais je n'ai pas compris d'où ça pouvait venir jusqu'à ce qu'en octobre 2023, un technicien de la chambre d'agriculture de passage pour un autre sujet me dise : "Cherche pas, tu as eu une phytotoxicité" », raconte-t-il la tête basse.

La pluie redouble. Il est temps de rappeler son chien, qu'il a appelé Round Up, parti vagabonder dans les champs. La suite de son histoire, c'est à l'intérieur de la ferme familiale que l'agriculteur de 55 ans, qui a demandé à être placé en redressement, la raconte.

Des traces d'herbicide sur des cultures bio

Aidé du technicien l'ayant mis sur la piste, il prélève plusieurs échantillons de feuilles pour les faire analyser en laboratoire. Le rapport d'analyses du 9 novembre 2023 consulté par *Ouest-France*, liste quatre substances actives contenues dans des pesticides : du prosulfocarbe, un peu ; du mésotrione, du bénoxacor et du S-métolachlore (ou métolachlore) surtout. La dernière, typique des herbicides utilisés pour le maïs, est



Christophe Bitauld est pomiculteur en bio, au sud de l'Ille-et-Vilaine. Il affirme avoir perdu l'intégralité de sa récolte en 2023 à cause de l'épandage d'un herbicide maïs à proximité de ses terres.

PHOTO : OUEST-FRANCE

même signalée à 3 400 fois au-dessus du taux de détection.

La floraison des pommiers a lieu au même moment que le désherbage maïs. Selon le cultivateur, des herbicides volatils et épandus sur des champs des environs – ce qui était autorisé –, auraient atteint ses arbres, la topographie en cuvette d'une partie de son exploitation favorisant ce dépôt. Christophe Bitauld assure qu'à part de la bouillie sulfocacique (« la bouillie nantaise ») autorisée en bio, lui, n'a rien pulvérisé.

Le pomiculteur décide alors, rapport en main, d'engager des procédures auprès de l'État. Il se fait accompagner dans cette démarche

par un cabinet parisien d'avocats, spécialiste du sujet. Dans un courrier recommandé adressé au préfet d'Ille-et-Vilaine mardi, M^e François Lafforgue demande la prise d'un arrêté préfectoral pour interdire l'utilisation des herbicides contenant du prosulfocarbe, du S-métolachlore et du terbuthylazine dans toute l'Ille-et-Vilaine et plus spécifiquement dans les trois communes (Saulnières, Le Sel-de-Bretagne et Le Petit-Fougeray) où l'arboriculteur possède des parcelles.

Le tribunal administratif sera saisi en cas de refus du préfet

« En cas de refus ou d'absence de réponse du préfet, nous saisirons

les tribunaux pour engager des procédures en référé (en urgence, NDLR) », prévient l'avocat. En parallèle une procédure pour réclamer une indemnisation devrait également être engagée.

Se basant sur la législation encadrant l'usage des produits phytosanitaires, l'avocat évoque les conséquences économiques directes sur l'exploitation maïs aussi les risques sanitaires et environnementaux plus large encourus par la population. Tout ceci engendrerait « un risque exceptionnel et justifié. Il est donc urgent d'interdire l'utilisation de ces substances au vu de leur caractère volatil. » Le courrier mentionne la situation d'autres cultivateurs bio qui feraient état de contaminations identiques. L'un d'eux serait d'ailleurs sur le point d'engager une procédure similaire dans le Morbihan.

Ce combat-là, le cultivateur passé au bio en 2007, soutenu par la Confédération paysanne et le Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, ne peut imaginer le perdre. Christophe Bitauld a pour lui l'expérience des (nombreux) combats menés. Procédurier, diront ses détracteurs. Opiniâtre, répond-il. « Bien sûr, je me bats aujourd'hui pour sauver ma ferme. Mais la question que je pose aujourd'hui est plus large : c'est celle de la santé publique. Si mes champs sont touchés, vous croyez que le jardin du particulier est épargné ? Mon histoire, c'est juste l'histoire de la pollution à grande échelle de l'air par les pesticides. »

Glen RECOURT.